

RF Département : ALPES-MARITIMES  
SIRET 25060149900016

COMPTES DE GESTION EXERCICE 2008

Organisme : Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2009- 103

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/03/2009

Concernant l'approbation du compte de gestion par *Monsieur TREHIN*, receveur.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Jean THAON*,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant .....

- NEANT -

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(suite)

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

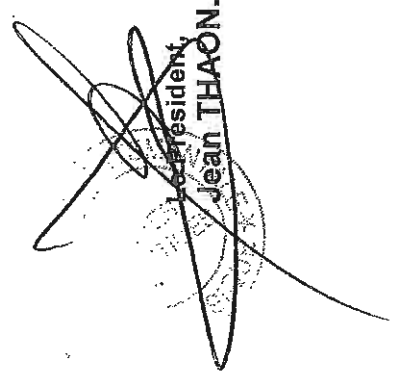
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

- NEANT -

Fait et délibéré à Nice, le 30/03/2009

Ont signé le registre des délibérations:

MM. THAON, CORNIGLION, ESTROSI, GINESY, IPPOLITO,  
MARY, MANFREDI, MANGIAPAN, MORANI, MORIN, SPINELLI,  
VEROLA, VICTOR,  
MMES SATTONNET, BRUNN-ROSSO, CHESNAIS, COLLE,  
EL HEFNAOUI, FORESTIER, RENAUDO.

  
Président,  
Jean THAON.